



# Préface

**L**E DROIT à l'environnement commence par le droit pour chacun de connaître objectivement la situation de l'environnement dans lequel il vit. Or, cette condition qui s'attache à la démocratie n'est pas aujourd'hui toujours remplie. Loin s'en faut. Le public est, en général, plutôt bien informé sur ce qu'est le taux de croissance, le niveau d'inflation ou l'équilibre du commerce extérieur. On peut en suivre les évolutions dans le temps, on sait se comparer aux autres pays. Ce n'est pas encore le cas pour la qualité de l'eau que l'on boit, de l'air que l'on respire ou des espaces dans lesquels on habite.

Il faut, certes, tenir compte de la réelle difficulté technique à représenter l'environnement par quelques indicateurs simples. Mais sans doute, tout n'a-t-il pas été fait pour rendre l'information disponible, accessible et compréhensible pour le plus grand nombre.

Cette situation ne crée pas seulement des incompréhensions, voire des insatisfactions pour les citoyens. Pour tous ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de l'environnement, elle rend plus difficile cette tâche essentielle qui est de définir les bonnes priorités au bon moment. Et surtout, elle rend plus fragile l'espoir d'instaurer en France, sur des bases claires, le débat public indispensable autour des enjeux de l'environnement.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait de l'accès à l'information, de la transparence et de l'amélioration des connaissances une des priorités de l'action du ministère de l'Environnement.

La publication par l'Institut français de l'environnement de cet ouvrage collectif s'inscrit dans cette perspective. Chacun pourra ainsi, je l'espère, disposer d'une information objective et scientifiquement fondée autant qu'il est possible, sur la situation française, même s'il ne s'agit encore que d'un premier essai qui devra, sans doute, être amélioré.

La création récente de la Commission française pour le développement durable, le renforcement des moyens affectés à la recherche et à l'information statistique, la diffusion plus large des *Données économiques de l'environnement*, qui complètent utilement le présent rapport, la modernisation des procédures d'enquêtes publiques vont dans le même sens.

Au moment où se met en place à Copenhague l'Agence européenne de l'environnement – dont l'Ifen est le correspondant national – mon souhait est que la France soit pleinement en mesure de contribuer à cette nouvelle exigence partagée : faire en sorte que l'accès de tous les Européens aux informations qui les concernent en matière d'environnement devienne enfin une réalité.

Cette action est nécessaire pour que chacun puisse à tous les niveaux, dans les entreprises, dans les administrations, dans les associations, sur les lieux de travail ou d'habitation, prendre les responsabilités qui sont les siennes.

MICHEL BARNIER  
*Ministre de l'Environnement*